

Paris, 23 novembre 2023

Inondations dans les Hauts-de-France : La Macif, aux côtés de ses sociétaires, mobilise 10 millions d'euros pour permettre des avances d'indemnisation

Dans le cadre des inondations sans précédent qui frappent les Hauts-de-France et le Nord Pas-de-Calais depuis plus d'une semaine, la Macif renforce son **dispositif exceptionnel de soutien et d'accompagnement de ses sociétaires victimes des intempéries** afin de leur apporter toute l'assistance dont ils ont besoin dans ces moments particulièrement difficiles. **Pour ce faire, une enveloppe de 10 millions d'euros est débloquée par la Macif pour permettre des avances d'indemnisation aux victimes.**

A cette heure, la Macif comptabilise plus de 2 000 déclarations de sinistres, un chiffre provisoire qui évoluera encore dans les prochains jours.

>> Des mesures d'urgence ciblées et personnalisées pour accompagner les sociétaires Macif :

- **Allongement du délai de déclaration à 30 jours**
- **Envoi d'un numéro vert d'urgence à plus de 35 000 sociétaires** pour faciliter la mise en relation dédiée avec les services de gestion
- **Assistance psychologique : prise en charge de 5 séances téléphoniques** par bénéficiaire du contrat avec un psychologue professionnel
- **Un collectif d'inspecteurs et de délégués Macif se rendent auprès des sinistrés les plus touchés** pour leur venir en aide, les accompagner, les conseiller, estimer les premiers dégâts et déclencher les premières avances de fonds.
- **Une cellule dédiée, mise en place à Vendin-le-Vieil, centralise l'ensemble des dossiers des sociétaires afin d'assurer un suivi dans le temps et ce, jusqu'à la fin de l'instruction de chaque dossier.**
- **Une permanence de la Macif à la mairie d'Arques le jeudi 23 novembre et le lundi 27 novembre entre 9h et 17h** pour répondre aux questions des sociétaires sinistrés et les accompagner au mieux.
- **Une permanence itinérante est également organisée.** Elle permet aux inspecteurs et délégués Macif d'aller à la rencontre des sociétaires sinistrés dans les zones les plus touchées.

>> Des aménagements des conditions d'indemnisation pour accompagner au mieux nos sociétaires

- Déblocage immédiat d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour permettre des avances d'indemnisation aux victimes
- Relogement : prise en charge possible jusqu'à 12 mois
- Frais de déplacement du mobilier et de location d'un garde meuble pris en charge jusqu'à 12 mois
- Via Diffuz : Organisation d'une collecte de dons pour La Croix Rouge via Diffuz, la plateforme de défis solidaires de la Macif.

"Accompagnement et écoute, c'est tout le sens du mot proximité à la Macif. Je remercie nos délégués pour leur mobilisation et leur engagement sur le terrain, aux côtés de nos sociétaires." **Jean-Louis Grosse-Delasalle, président de la Macif**

"La Macif est en soutien de ses sociétaires pour surmonter cette épreuve. La solidarité est au cœur de cet événement. Je remercie les salariés pour leur engagement remarquable pour accompagner les sociétaires sinistrés." **Jean-Philippe Dogneton, directeur général de la Macif**



Jean-Louis Grosse-Delasalle, Président Macif et Jean-Philippe Dogneton, Directeur Général Macif, venus en soutien des sociétaires Macif à Arques jeudi 23 novembre ont été accueillis par le Maire, Benoit Roussel.

>> Réagir face à un sinistre et faciliter la prise en charge de son assurance : Retrouvez nos conseils sur www.macif.fr et des fiches pratiques

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 5,7 millions de sociétaires et clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros en 2022. Gérant plus de 18 millions de contrats, elle compte près de 11 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été certifiée Top Employer 2023 et a été élue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2022. Depuis janvier 2021, elle est affiliée à Aéma Groupe. Aéma Groupe, né du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif, imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clientes. Plus d'infos sur www.macif.fr.

Contacts presse :

Caroline Lemarchand • 06 28 11 56 37 – clemarchand@macif.fr

Marina Ducros • 06 13 55 57 98 – mducros@macif.fr